

DELIBERATION N° 2005/10-07 - AMENAGEMENT DE PARKINGS RUE MARIE MARVINGT : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet Espace Chaudeau, il convient de réaliser un aménagement de parkings rue Marie Marvingt.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 octobre 2005 a examiné les 11 offres reçues. Compte tenu du classement établi la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'Entreprise ARCHILOR, 61, rue de Saint-Michel à COMMERCY (55). Le montant du marché s'élève à 13 645,50 € H.T. soit 16 320,02 € T.T.C.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 25 voix pour et 4 abstentions (groupe Ludres Autrement : M. LEFRANC, Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pouvant intervenir.